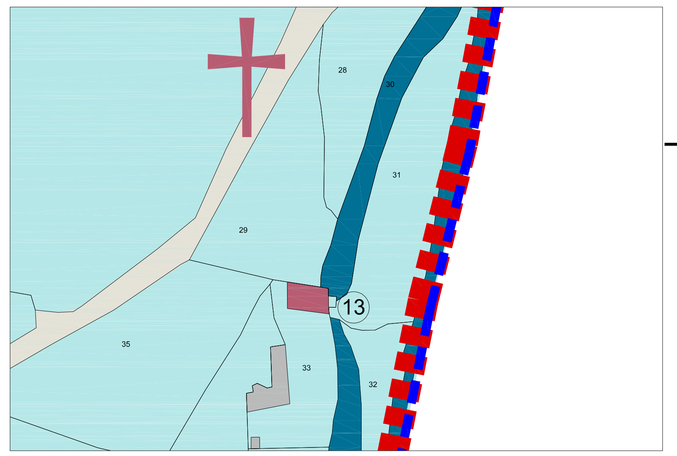

Moulin du Boisneau

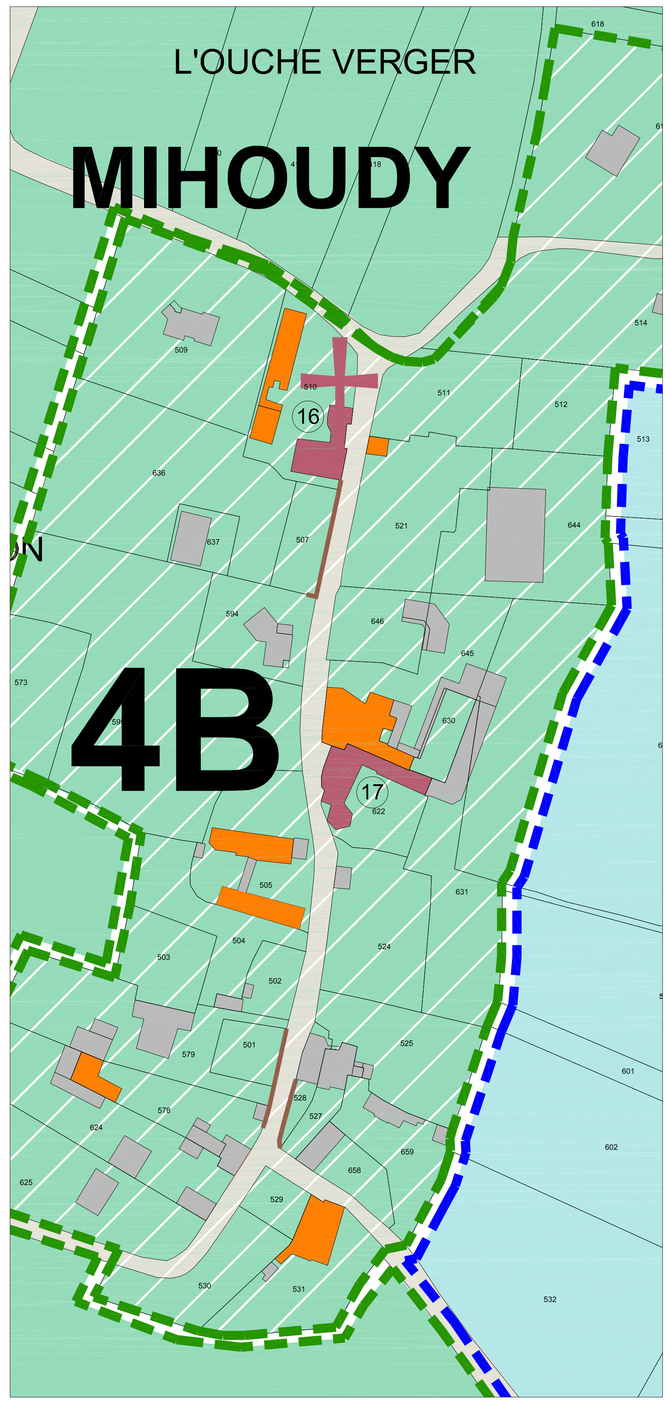

LIEU DIT MIHOUDY

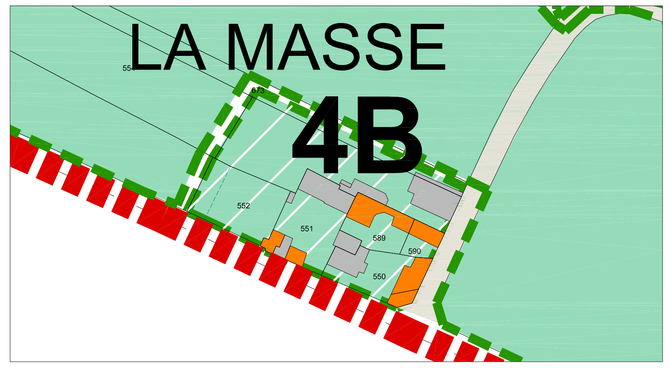

LIEU DIT LA MASSE

LEGENDE AVAP

- Limites AVAP
- Petit patrimoine remarquable
  - Loge de vigne
  - Croix et calvaire
  - Autres
  - Porche et portail
- Edifices et jardins protégés au titre des Monuments Historiques
- Bâtiments remarquables
- Bâtiments constitutif du tissu bâti ou bâtiments anciens ruraux
- Murs de clôture sur espace public à conserver ou à restaurer en moëllons de pierres rejointoyées
- Murs parpaings ou finition enduit à reprendre en moëllons rejointoyés
- Parc ou jardin à conserver

Bâtiments MH ou remarquables

1. Château
2. Eglise
3. Prieuré
4. Maison d'un domaine viticole
5. Propriété viticole
6. Propriété viticole
7. "Logis de Louise"
8. Presbytère et son jardin
9. Maison rue d'Anjou
10. Chapelle du cimetière
11. La Commanderie
12. Lavoir
13. Moulin Boisneau
14. Maison de bourg
15. Four à chaux
16. Ancienne chapelle
17. Domaine viticole

AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE

Commune d'AUBIGNE SUR LAYON

3

REGLEMENT GRAPHIQUE

Document provisoire

Architecte-Urbaniste :
TERRIEN ARCHITECTES SARL
1 rue David d'Angers - 49100 ANGERS
Tél: 02. 41. 88. 15. 32.
fax: 02. 41. 87. 73. 91.
e-mail: architte@orbit.com

Paysagiste :
URBAN'ISM
9 rue du Prieuré - 37140 BOURGUEIL
tel: 02. 47. 95. 07. 84.
fax: 02. 47. 95. 07. 84.
e-mail: urbanisme@wanadoo.fr

LEGENDE SECTEURS AVAP

- Limites AVAP
- Secteur 1 : coeur de bourg avec réglementation architecturale spécifique et stricte sur les volumes, les matériaux, les ouvertures, les murs.
- Secteurs 2 : secteurs d'extensions résidentielles
  - 2A : site du Parc: extensions résidentielles et équipement communal.
  - 2B : site de l'Audonnière; extensions résidentielles.
- Secteur 3 : zone naturelle de vallées, jardins, prairies
  - 3A : Parc de la Commanderie et du Prieuré
- Secteur 4 : zone viticole,
  - 4A : zone viticole et entrée de bourg
  - 4B : hameaux d'origine viticole

PLANCHE 2

ECHELLE: 1/1000ème

DATE: 18.11.15